

Note de service

Destinataires : Gestionnaires, équipes de soins, équipes médicales, membres du personnel

Expéditeurs : Dr Martine Leblanc, directrice médicale et des services professionnels
Dr Xavier Marchand-Sénécal, microbiologiste- infectiologue, officier de la PCI
Steeve Gauthier, directeur adjoint hospitalisation en médecine et activités de médecine spécialisée
Isabelle Tremblay, coordonnatrice clinico- administrative
Coordination de la prévention et contrôle des infections

Date : 8 avril 2025

Objet : Levée du port du masque de procédure
Installations : Hôpital Santa Cabrini Ospedale (HSCO)
Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR)
Institut universitaire en santé mentale unité 301

Bonjour,

Nous constatons actuellement une diminution de la circulation des virus respiratoires. En conséquence, **le port du masque de procédure devient facultatif dans l'ensemble des milieux de soins de l'USMM, de l'HSCO et de l'HMR, à l'exception de certaines circonstances et de certains secteurs spécifiques détaillés ci-dessous.**

Toutefois, toute personne souhaitant continuer à porter le masque est encouragée à le faire. Les masques de procédure doivent demeurer disponibles aux entrées des installations ainsi que dans les unités de soins.

Le port du masque est obligatoire pour les travailleurs et visiteurs :

- En présence d'un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 (masque N95 requis);
- Si une unité est en éclosion ou sous haute surveillance : veuillez suivre les consignes de la PCI;
- Si vous présentez des symptômes d'allure grippale (toux, fièvre, écoulement nasal, etc.);
- Lors de contacts avec un usager nécessitant des précautions additionnelles, incluant le port du masque.



Secteurs spécifiques où le port du masque reste obligatoire :

HSCO

- Dans les cliniques externes en hémato-oncologie. Il est toutefois permis de retirer le masque dans les zones où il n'y a pas d'usager.

HMR

- Avant d'entrer dans la chambre d'un usager du 5C (hémato-oncologie), 6A (greffe rénale) et de l'Institut universitaire d'hématologie-oncologie et de thérapie cellulaire (IUHOTC);
- Lorsque vous êtes dans les cliniques externes de greffe rénale, hémato-oncologie, incluant les salles d'attente et la clinique de transfusion. Il est toutefois possible de retirer le masque lorsque vous êtes dans les zones où il n'y a pas d'usager;

HSCO et HMR

- Lorsque vous êtes en contact avec des usagers en hémato-oncologie ou greffés d'organe solide, ou avec une immunosuppression sévère peu importe l'unité de soins ou le secteur d'activité.

La situation épidémiologique étant en constante évolution, les directives concernant le port du masque de procédure pourraient être révisées à tout moment.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.